

Ecrit par le 18 mai 2026

# 1re convention rénovation énergétique du département pour Pays des Sorgues/Monts de Vaucluse



La [Communauté de Commune Pays des Sorgues Monts de Vaucluse \(CCPSMV\)](#) vient de signer la première convention du département avec [l'Agence locale de la transition énergétique \(Alte\)](#). Dans ce cadre, l'intercommunalité va participer au Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (Sare) « pour le renforcement de l'information et l'accompagnement des citoyens dans leur parcours de rénovation de leur patrimoine bâti ». Ce programme s'inscrit dans la continuité du partenariat engagé entre la CCPSMV et la Alte depuis 2016.

## Accélérer la rénovation des logements et locaux d'entreprises

Le 'Sare' cible non seulement l'information et l'accompagnement des ménages et du petit tertiaire, mais

Ecrit par le 18 mai 2026

également l'animation de la filière professionnelle pour développer une offre de qualité. Il est financé à 50% par la CCPSMV et à 50% grâce à des certificats d'économie d'énergie (CEE2).

Les moyens mobilisés par la convention vont permettre un accompagnement approfondi des projets de rénovation énergétique. Un progrès concret pour les ménages et petites entreprises de la CCPSMV qui souhaiteraient engager des travaux de rénovation pour diminuer leur facture d'énergie. En effet, les logements et locaux constituent le deuxième poste d'émission de gaz à effet de serre derrière les transports.

### **120 000 € sur 3 ans**

En place à l'Isle-sur-la-Sorgue et au Thor depuis 'l'Espace Info énergie' de la CCPSMV, déjà animé par la Alte, devient maintenant 'l'Espace conseil Faire (Faciliter, accompagner, informer pour la rénovation énergétique)'.

« Aujourd'hui, la création de ce service public de conseil pour la rénovation énergétique doit permettre de soutenir et d'enrichir les actions menées historiquement par les conseillers de l'Alte en matière d'animation des guichets d'information, de sensibilisation du grand public et d'actions dans ces domaines », explique la CCPSMV.

Pour cela, la Communauté de communes a adopté un budget en forte hausse, passant de 12 000€ à 121 471€ sur ces 3 ans.

« Ce financement vise à renforcer la dynamique de rénovation énergétique des bâtiments existants, assurer un parcours complet d'accompagnement pour les propriétaires et consolider les dispositifs territoriaux existants. »

### **Permanences Espace conseil Faire**

Vous avez un projet de construction ou de rénovation de votre habitation, vous pouvez dès à présent prendre rendez-vous lors des permanences :

- À l'Isle-sur-la-Sorgue, tous les 1ers vendredis du mois de 14h à 17h, dans les locaux de la CCPSMV (350 avenue de la Petite Marine - 84 800 L'Isle sur la Sorgue).
- Au Thor, tous les 3èmes mardis du mois de 14h à 17h, en mairie.
- À Châteauneuf de Gadagne.

La prise de rendez-vous se fait par mail : [infoenergie@alte-provence.org](mailto:infoenergie@alte-provence.org) ou par téléphone au 04 90 74 09 18 :

- le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de 14h à 17h
- le 2<sup>e</sup> jeudi du mois de 9h à 12h
- le 3<sup>e</sup> mardi du mois de 9h à 12h

Vous avez des questions ne nécessitant pas un rendez-vous, posez les par mail : [infoenergie@alte-provence.org](mailto:infoenergie@alte-provence.org) ou par téléphone au 04 90 74 09 18 (aux horaires ci-dessus).